

Annexe à la convention concernant l'EJC de Péry-La Heutte

Information et règlement de l'EJC

Contact EJC

Téléphone de l'EJC : 079 536 41 08

Merci de prendre note que ce numéro est à utiliser pour un cadre strictement lié aux **informations urgentes** à communiquer rapidement à l'équipe telles qu'un enfant malade, un retard ou une avance de votre part pour venir chercher votre enfant à l'EJC, etc...

Adresse courriel de la direction : direction.ejc@pery-laheutte.ch (lu par la direction uniquement)

Adresse courriel de l'EJC : ejc@pery-laheutte.ch (lu par toute l'équipe)

Mail à utiliser pour toute autre demande : nouvelle inscription, fonctionnement interne, entretien, demande spécifique concernant votre enfant (déménagement, question concernant la facturation, la convention...), etc...

Demande de modification du contrat

Pour toute demande d'inscription supplémentaire, merci de faire la demande par mail au **minimum 2 semaines** (hors vacances scolaires) avant la date souhaitée pour le début du contrat.

Gestion des absences

Type d'absence	Délais à respecter	Communication	Frais module	Frais repas de midi
Absence imprévue (maladie)	24h à l'avance	par téléphone ou sms	Facturé	Non facturé
	Le jour même avant 8h15	par téléphone ou sms	Facturé	50% facturé
Absence prévue Sorties d'école : piscine, environnement, repas en classe, etc...	Avertir dès que vous recevez l'information et <u>au plus tard 14 jours avant</u> la date de l'événement	par mail	Non facturé	Non facturé
Absence prévue Evénement privé : rdv médical, anniversaire, vacances sur année scolaire, etc...	Avertir dès que vous recevez l'information et <u>au plus tard 14 jours avant</u> la date de l'événement	par mail	Facturé	Non facturé

Si les absences sont annoncées après les échéances précitées, les frais seront facturés comme si l'enfant était présent.

Facturation

La facturation mensuelle est effectuée par une personne habilitée au sein de la commune. Si vous faites face à un problème lié à la facturation, merci de vous adresser au service concerné.

Retours des enfants

L'équipe vous est reconnaissante de bien vouloir venir chercher votre enfant jusqu'à la porte de l'EJC, cela nous permet de vous faire un retour plus convivial concernant la journée de votre enfant et de pouvoir faire un peu plus connaissance avec vous.

Informations concernant les modules

Ouverture de l'EJC année scolaire 2023 - 2024

L'EJC se base sur le calendrier scolaire et est par conséquent fermée pendant les jours fériés ainsi que durant les vacances scolaires.

Les modules de l'EJC ouverts pour la rentrée sont les suivants :

Modules	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h00 – 8h20	X	X	X	X	X
Midi	11h40 – 13h25	X	X	X	X	X
Après-midi 1	13h25 – 15h05	X	X		X	X
Après-midi 1.2	13h25 – 17h30			X		
Après-midi 2	15h05 – 17h00	X	X		X	X

Module du matin 7h00 – 8h20

Si votre enfant est inscrit au module du matin, il est possible de le déposer à l'EJC situé au dernier étage du bâtiment de l'administration communale entre 7h00 et 7h30. Passé cet horaire il ne sera plus possible de proposer le petit-déjeuner à votre enfant.

Départ module après-midi (13h25 – 15h05 / 15h05 – 17h00 ou 13h25 – 17h30)

Le départ de votre enfant lors de ces modules n'est normalement pas possible avant 16h30 (sauf le mercredi pas avant 17h30), en effet, nous sommes généralement en pleine activité ou même en sortie à l'extérieur de l'EJC.

Il est cependant possible, dans des cas exceptionnels et motivés (anniversaire, rdv etc...), de venir chercher votre enfant en dehors de l'horaire prévu. Il est nécessaire pour cela de nous en avertir, dans la mesure du possible dès que vous recevez l'information. Cela nous permettra de pouvoir nous organiser et d'éviter de couper votre enfant au milieu de son activité.

Module du mercredi après-midi (13h25 – 17h30)

Des activités et sorties sont régulièrement programmées les mercredis après-midi, ce pourquoi nous ne faisons pas d'accompagnement aux devoirs lors de cet après-midi.

Affaires à apporter pour le jour de la rentrée

- Des pantoufles avec le nom de l'enfant (qui resteront à l'EJC)
- Une casquette avec le nom de l'enfant (qui restera à l'EJC)
- Habits de rechange et 2 paires de sous-vêtement (pour enfants de 1H ou si nécessaire)